

Sociétés de la Couronne

L'Auditeur général avait effectué une enquête très approfondie à l'époque. Il avait comparé les notes d'hôtel payées en divers endroits comme Winnipeg, Victoria et Québec. Il vaut, à mon avis, la peine de mentionner que l'Auditeur général n'a rien eu à reprocher au personnel de Radio-Canada. En tous cas, on avait trouvé que ces fonctionnaires avaient usé de beaucoup de modération dans leurs dépenses, reconnaissant que c'était après tout l'argent des contribuables qu'ils dépensaient.

Nous avons été déçus lorsque la direction de Radio-Canada prit la décision qu'il fallait filmer quelque chose à Toronto, mais qu'il fallait pour cela déplacer 14 personnes ou plus de Winnipeg à Toronto. Tout ce que nous avons pu examiner a été si oui ou non ces 14 personnes n'avaient pas dépensé plus que l'allocation prévue pour les chambres d'hôtel, les taxis, les repas et ainsi de suite. Nous n'avons jamais pu savoir, au comité, pourquoi il avait fallu déplacer 14 personnes de Winnipeg à Toronto. Nous n'avons jamais pu découvrir si le personnel nécessaire n'aurait pas pu se trouver à Toronto ou s'il n'aurait pas été possible de retenir par contrat les services de quelques caméramen, par exemple. C'est le genre de frustration que le comité a éprouvé.

C'est le genre de problème que le député de Lotbinière et le député de Cochrane cherchent à résoudre; c'est-à-dire que lorsque le conseil d'administration décide de déplacer des membres du personnel ou de les faire voyager par tel moyen de transport plutôt que par un autre, le comité devrait avoir l'occasion de découvrir pourquoi on a pris cette décision. Voilà un exemple du genre de frustration que les députés éprouvent lorsqu'il s'agit de sociétés de la Couronne.

A mon avis—et le député de Cochrane en a touché un mot—la motion du député est trop vaste pour que le gouvernement puisse l'accepter. En d'autres termes, il propose la création d'un comité spécial d'enquête en vue d'étudier, semble-t-il, toutes les sociétés de la Couronne. Cependant, il a vite fait remarquer qu'il n'avait rien contre les sociétés de la Couronne, qu'il n'affirmait pas que quelque chose clochait, mais qu'il se pouvait que ce soit le cas. Il dit en fait que nous n'avons pas, dans les circonstances actuelles, l'occasion d'étudier en profondeur les sociétés de la Couronne.

● (1750)

Le travail de recherches qu'à accompli le député de York-Est (M. Collenette) m'a impressionné. J'avoue sincèrement en avoir beaucoup appris sur les sociétés de la Couronne en écoutant son intervention. Sans aucun doute lorsqu'on lui a demandé de participer à ce débat, il s'est mis à la tâche sérieusement et a effectué des recherches colossales. J'avoue aussi très franchement que je me suis intéressé aux sociétés de la Couronne uniquement dans la mesure où elles me touchaient de près. Je me suis intéressé aux travaux et aux réalisations de Polymer, appelé maintenant la société Polysat. Mais je crois que mon collègue a fait preuve d'un intérêt plus vaste. Il nous a aussi montré la manière de vérifier et d'étudier les budgets lorsqu'on nous propose pour un tel travail.

Je ne sais pas si le député de Lotbinière a écouté très attentivement l'intervention du député de York-Est, mais je lui recommande vivement de l'étudier comme il faut.

[M. Cullen.]

Elle contenait une quantité considérable de renseignements qu'il gagnerait à connaître. Il pourrait se dire: si c'est ainsi que les sociétés de la Couronne fonctionnent, je ne crois pas vraiment que je m'y intéresse à ce point. Il semble y avoir assez de garanties de leur bon fonctionnement, et si je veux pousser mon étude plus loin, je n'ai qu'à aller voir le ministre, faire inscrire une question au feuillet ou assister aux délibérations du comité.

Dans son commentaire le député a eu l'obligeance de signaler qu'il y avait des domaines où ce ne serait peut-être pas une mauvaise idée de faire des enquêtes plus approfondies au sujet d'une société de la Couronne en particulier, venant ainsi corroborer l'avis du député de Cochrane.

Nous semblons donc du même avis sur ce point là. Par contre, les avis sont partagés sur la façon d'aborder le problème; il s'agit de savoir si nous devons établir un comité d'enquête spécial, si le contribuable canadien est déjà assez protégé, si des députés ou d'autres personnes devraient être nommés pour représenter le gouvernement au sein du conseil d'administration de ces sociétés et chargés de rendre des comptes directement au Parlement. Voilà, à mon avis, la portée essentielle de la motion à l'étude.

Moi aussi, j'estime que toutes ces motions ne devraient pas être étouffées. Depuis six ans que je siège ici, j'ai entendu exprimer d'excellentes idées pendant l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires. J'ai participé à plus d'un débat si bien qu'une fois le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit de moi que j'étais l'homme de main de cette heure-là. Mais le sujet du débat m'intéressait et je tenais à y participer.

Malheureusement, quand on est assis de ce côté-ci de la Chambre—la plupart des motions viennent de l'autre côté, comme il se doit, car nous avons d'autres moyens de promouvoir nos idées—on finit par ne parler que cinq minutes et par se faire appeler homme de main, alors que le parrain de la motion aura pu avoir vingt minutes. Cela fait qu'il nous est difficile d'exercer notre jugement. Mais il est arrivé parfois que des idées présentées durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires soient adoptées, ce qui a incité probablement le député de Lotbinière à présenter son plaidoyer aujourd'hui.

Permettez-moi de vous signaler un triste événement survenu quand un destroyer canadien a été la proie d'un incendie et d'explosions. La chose a retenu mon attention, car un des membres de l'équipage originaire de ma circonscription, est mort par suite de l'accident. En vertu du règlement du ministère de la Défense nationale qui est un vestige du temps de la guerre, un marin doit être enterré sur le territoire le plus rapproché de l'endroit où il a été tué même si, comme dans ce cas-là, il n'y était jamais descendu. Il y a aussi la situation ridicule d'un militaire de l'armée canadienne qui, parti suivre un cours en Grande-Bretagne, est mort d'une crise cardiaque sur le train qui l'amenait du port de débarquement. Il a fallu l'enterrer en Grande-Bretagne, même s'il venait à peine d'y débarquer.

Malgré le grand nombre de soldats tués au Viet-Nam, les États-Unis ont décidé de ramener au pays les hommes morts en campagne, si tel était le vœu de leur famille. Je propose que les familles des soldats canadiens morts dans l'exercice de leurs fonctions aient le choix de les faire ensevelir sur place ou de les faire ramener chez eux.